

# Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec

CP 60140, 5101, Saint-Denis, Montréal (QC) H2J 4E1  
(514) 528-6466

## MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU COMITÉ PERMANENT DES FINANCES CHAMBRE DES COMMUNES CONSULTATION PRÉ-BUDGÉTAIRE 2007

### Mémoire rédigé par :

Nathalie Rech, Coordonnatrice, Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec  
(514) 528-6466  
[nathalie.rech@videotron.ca](mailto:nathalie.rech@videotron.ca)

### Pour en savoir plus :

Consultez la section RSIQ du [www.rapsim.org](http://www.rapsim.org)

Le Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec (RSIQ) présente pour la 3<sup>e</sup> année consécutive ses recommandations au Comité permanent des finances. Comme dans ses précédents mémoires, le RSIQ met l'accent sur les mesures qui touchent directement aux citoyens et citoyennes en situation ou à risque d'itinérance. Cette année, à la demande du Comité, notre mémoire aborde également la question de la fiscalité.

Voici nos trois recommandations prioritaires :

1. que le gouvernement fédéral poursuive ses investissements dans la **lutte à l'itinérance** au-delà de 2009 (pour au moins 5 ans) et accroisse les montants qui y sont consacrés (les besoins étant d'un minimum de 50 millions \$ par année pour les collectivités urbaines du Québec)
2. que le gouvernement fédéral remette sur pied un programme national de logement afin de construire ou convertir 8 000 unités de **logement social** par année au Québec (ce qui correspond à un investissement de 1% du budget)
3. que le gouvernement fédéral procède à des ajustements du **régime fiscal** des entreprises et des particuliers afin qu'il contribue à une répartition plus équitable des richesses.

*Nos recommandations s'adressent à l'ensemble des élus et élues à la Chambre des communes, et sont non partisans.*

Voici quelques constats qui guident ces recommandations :

- ✓ On estime à un minimum de **150 000** le nombre de Canadiens qui connaissent l'itinérance au cours d'une année (estimation du gouvernement fédéral, 2005).
- ✓ L'itinérance est un processus d'exclusion complexe qui met à contribution des facteurs socio-économiques et des facteurs individuels.
- ✓ Pour résoudre cette problématique, une gamme large d'interventions auprès des individus sont nécessaires, et la durée et la continuité des interventions (quelquefois sur plusieurs années) sont des incontournables.
- ✓ Il est également nécessaire de mettre en place des mesures permettant de réduire en amont l'ampleur du phénomène en agissant sur le revenu, le logement, l'éducation, la santé, etc.
- ✓ Une étude a démontré qu'il faudrait prévoir 1,4 milliards \$ par année pour abolir entièrement le problème de l'itinérance (cité par Service Canada).

## 1. Présentation du Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec

Le Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec (RSIQ) est un regroupement québécois qui vise à la fois à :

- améliorer les conditions de vie des personnes en situation ou à risque d'itinérance,
- élargir les connaissances sur l'itinérance pour mieux l'évaluer et l'endiguer,
- faire avancer les droits universels sur les questions d'intégration sociale et de participation citoyenne,
- atténuer l'accroissement de la pauvreté par la promotion de solutions contrant les causes et les effets qui fragilisent les personnes déjà exclues.

Le RSIQ est un réseau d'entraide, d'information et de concertation composé d'une douzaine de concertations régionales oeuvrant aux quatre coins du Québec. Il représente plus de 200 organisations qui interviennent quotidiennement auprès de personnes en situation ou à risque d'itinérance.

## 2. L'intervention du gouvernement fédéral en itinérance

En 1999, Ottawa a mis sur pied une Initiative nationale pour les sans-abri (INSA), dont la pierre angulaire était l'initiative de partenariats en action communautaire (IPAC). L'IPAC s'adressait aux groupes en itinérance afin de leur permettre de réaliser des projets destinés aux populations en situation ou à risque d'itinérance. **Concrètement, entre 2001 et mars 2007, ce sont près de 130 millions \$ qui ont servi au Québec à :**

- ✓ Des projets d'**immobilisation** : Augmentation du nombre de lits d'hébergement d'urgence disponibles, construction d'unités de logement (de transition ou permanent), amélioration de la qualité et de la sécurité des lieux d'accueil et d'intervention.
- ✓ Des **ressources humaines** additionnelles : Amélioration et augmentation de la capacité et de la qualité d'intervention auprès des personnes en situation ou à risque d'itinérance. Les interventions sont de plusieurs natures : pour réduire les facteurs de risque de dégradation des situations des personnes, pour répondre aux situations de crise, pour favoriser la stabilisation, la réinsertion ou l'insertion des personnes, pour les accompagner et défendre leurs droits (aide sociale, logement, justice, emploi, etc.).
- ✓ Des activités de **sensibilisation** et de solidarité à la question de l'itinérance (dans plusieurs régions, IPAC a apporté une contribution à événement annuel appelé « La Nuit des sans abri »).
- ✓ Au renforcement des **concertations** régionales en itinérance. Par une meilleure connaissance du milieu et une plus grande collaboration entre les organismes en itinérance, les besoins des personnes sont mieux identifiés et mieux répondus.

L'INSA a été remplacée au 1<sup>er</sup> avril 2007 par la Stratégie des partenariats de lutte à l'itinérance (SPLI) et l'IPAC par l'**Initiative des partenariats de lutte à l'itinérance (IPLI)**. L'IPLI représente environ 18 millions \$ annuels pour le Québec pour 2 ans. Elle arrivera à échéance le 31 mars 2009.

Des mesures de transition pour les projets IPAC sont en place depuis le 1<sup>er</sup> avril et s'achèvent au 31 décembre 2007. De nouveaux projets IPLI pourraient démarrer à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008. **Actuellement, l'IPLI en est à sa mise en place dans les différentes collectivités.**

Nous ne pouvons que souhaiter que l'IPLI aura autant d'impacts positifs que l'IPAC en a eu par le passé. Nous déplorons toutefois que les budgets consacrés actuellement à la lutte à l'itinérance soient insuffisants à combler l'ensemble des besoins des milieux. En effet, par le passé, les projets déposés par les promoteurs québécois requerraient trois fois plus que les budgets disponibles.

C'est pourquoi nous demandons que le gouvernement fédéral augmente les budgets en itinérance. Nous avons estimé à un minimum de 50 millions \$ par année les besoins pour le Québec (pour les 12 communautés actuellement désignées par IPLI).

De plus, compte tenu des besoins sans cesse grandissants dans ce secteur – dus au fait que le nombre de personnes itinérantes ou à risque est en augmentation – nous demandons que les fonds fédéraux soient disponibles au-delà de 2009, et ce, pour au moins 5 ans, afin de faciliter la planification et la livraison des projets.

**Recommandation #1 :**  
**que le gouvernement fédéral poursuive ses investissements dans la lutte à l'itinérance au-delà de 2009 (pour au moins 5 ans) et accroisse les montants qui y sont consacrés (les besoins étant environ de 50 millions \$ par année pour les collectivités urbaines du Québec)**

### 3. L'intervention en logement

*L'itinérance, ce n'est pas qu'un problème de logement, mais c'est toujours un problème de logement.* (David Hulchanski, Professeur en travail social, Université de Toronto)

Les personnes et ménages à faible revenu trouvent de plus en plus difficilement un logement à un coût accessible. Selon les normes de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), au-delà de 30% du revenu consacré au logement, les ménages connaissent des besoins impérieux de logement. Or, actuellement un grand nombre de ménages sont dans cette situation, sans parler de ceux qui ont perdu leur logement et qui sont littéralement sans-abri.

En 2001, 445 220 ménages québécois (soit 36 % des ménages locataires) dépensaient plus de 30 % de leur revenu en loyer et éprouvaient un besoin impérieux de logement. Ils étaient 111 385 (soit 9% des locataires) à engloutir plus de 80 % de leur revenu en loyer (parmi eux 99 340 avaient un revenu annuel inférieur à 10 000 \$). (Source : *Statistique Canada, Recensement 2001*)

La crise du logement telle que le Québec l'a connue au début des années 2000 tend à se résorber. Si nous ne sommes plus dans une situation de pénurie générale d'appartements, en revanche, **il est toujours difficile de trouver un logement à bas loyer**. Le taux de logements inoccupés parmi les bas loyers est encore extrêmement préoccupant (2,8% pour les logements de moins de 500\$ pour la région métropolitaine de Montréal, selon le *Rapport sur le marché locatif de la SCHL, 2006*).

De plus, au cours des dernières années, les mises en chantier au Québec ont concerné d'abord des logements en copropriété (condominiums), puis parmi les logements locatifs, les résidences pour personnes âgées mieux nanties et les appartements haut de gamme.

C'est pourquoi, il est crucial que le gouvernement fédéral, qui a cessé ses investissements dans de nouvelles unités de logement social depuis près de 15 ans, mette en place un

programme national. Les besoins sont estimés à **2 milliards \$ supplémentaires par année** (soit 1% du budget fédéral), ce qui permettrait de construire ou convertir au Québec près de 8 000 unités par année (avec la contribution du gouvernement du Québec). Les programmes actuels (Logement abordable, etc.) sont largement insuffisants.

Nos demandes sont d'ailleurs appuyées par le Comité des Droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies. Dans son dernier rapport (mai 2006), le Comité presse le Canada et les provinces de considérer « la lutte contre le phénomène des sans-abri et l'insuffisance de logements comme une situation d'urgence nationale » et d'intervenir à la mesure de ses moyens pour rectifier cette situation. **Le Comité estime que le Canada est un pays riche, qui a les moyens de régler le problème dans son ensemble.**

Actuellement, le Québec compte 120 000 unités de logement social (HLM, coopératives et OSBL), ce qui constitue 4% de son parc de logements (ou 10% du parc locatif). (Source : *Front d'action populaire en réaménagement urbain*)

Au Canada, on est très loin de la situation de nombreux pays développés, dont le Royaume-Uni qui compte 21% de son parc de logements en logements sociaux (ou 69% de son parc locatif). (Source : *Development of Environment, Heritage and Local Government, Ireland, Regular National Report on Housing Development in European Countries*)

De plus, selon la Fédération des locataires de HLM du Québec, 35 000 ménages étaient sur des listes d'attente de HLM en juillet 2005. Ils doivent attendre plusieurs années avant d'obtenir une des 64 000 unités de HLM.

Note : Nous privilégions le logement social sur les mesures de supplément au loyer qui s'adressent au marché locatif privé. En effet, ces mesures n'assurent pas une aide permanente, puisque les propriétaires ne s'engagent que pour une durée limitée de temps (de plus, ils ont tendance à se désister lorsque les taux de vacance sont bas). De plus, si la formule supplément au loyer est moins coûteuse à court terme que le logement social, elle l'est au moins autant à long terme, puisque l'État paye des loyers croissants, sans jamais devenir propriétaire. Dans le cas de personnes ayant connu l'itinérance, le logement social est à privilégier sans hésiter car il permet un meilleur accompagnement des personnes dans le but de les **stabiliser en logement**.

**Recommandation #2 :**

**que le gouvernement fédéral remette sur pied un programme national de logement afin de construire ou convertir 8 000 unités de logement social par année au Québec (ce qui correspond à un investissement de 1% du budget)**

#### **4. La fiscalité**

La pauvreté est le lot commun des personnes en situation ou à risque d'itinérance.

En 2003, 16,9% de la population québécoise vivait en dessous du seuil de pauvreté. Actuellement, le cinquième de la population le plus pauvre détient 5% du revenu alors que le cinquième le plus riche en détient 44,3% (Source : *Institut de la Statistique du Québec, Recueil statistique sur la pauvreté et les inégalités socioéconomiques au Québec, janvier 2006*)

Malgré la croissance économique importante qu'a connu le Canada au cours des dernières années (le PIB est passé de 679 milliards \$ en 1990 à 1 440 milliards \$ en 2006, selon Statistique Canada), l'écart de richesse entre les riches et les pauvres n'a fait qu'augmenter.

La fiscalité peut constituer un excellent levier de lutte à la pauvreté. Selon les membres du RSIQ, il est nécessaire de revoir en profondeur le régime fiscal des particuliers et des entreprises afin d'assurer une redistribution de la richesse selon les principes d'équité et de progressivité. Cela devrait permettre d'améliorer les revenus du cinquième de la population le plus pauvre et de **réduire leurs écarts de revenu** avec le cinquième de la population le plus riche.

Les baisses d'impôt généralement consenties ne bénéficient pas aux plus démunis qui ne payent pas d'impôt et elles ne constituent pas non plus un avantage substantiel aux ménages pauvres qui payent de l'impôt. **Alors qu'un relèvement du seuil d'imposition nulle** (à partir duquel une citoyenne ou un citoyen paie de l'impôt) **au niveau du seuil de faible revenu serait une mesure importante** qui favoriserait les personnes en situation de pauvreté. En effet, de nombreuses personnes en situation de pauvreté payent actuellement des impôts sur le revenu (le seuil d'imposition nulle étant de 8 839 \$ en 2006 alors que le seuil de faible revenu est proche de 20 000 \$ par année).

Une autre des mesures préconisées par nos membres est d'exiger un **seuil minimal d'imposition à toute entreprise après 3 ans d'existence**. Actuellement, la taxation des profits des entreprises est inférieure à celle des autres pays de l'OCDE (organisation de coopération et de développement économique).

Ces différentes réformes permettraient de recueillir les sommes nécessaires à une augmentation des dépenses sociales, notamment celles dans la lutte à l'itinérance et dans le logement social. Actuellement, selon les chiffres de l'OCDE, le Canada est parmi les pays qui dépensent la plus faible part de leur PIB en matière sociale (environ 17%).

Il faut aussi trouver des moyens novateurs de favoriser à travers le régime fiscal les objectifs sociaux tels que l'implication sociale, la création d'emplois, le partage du travail, etc.

**Recommandation #3 :**  
**que le gouvernement fédéral procède à des ajustements du régime fiscal des entreprises et des particuliers afin qu'il contribue à une répartition plus équitable des richesses.**

Ces différentes mesures permettraient de réduire les coûts importants que l'itinérance inflige à notre économie, tant au niveau de l'hébergement, que de la santé, la justice, etc.